



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi ~~que la Fonctionnaire déléguée est saisie que le Gouvernement est saisi~~ d'une demande de : ~~permis d'urbanisation - modification de permis d'urbanisation - permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - certificat d'urbanisme n°2.~~

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame ADRIAENS**, domiciliés avenue des Trois Sources 4 à 1332 Rixensart. Le terrain concerné est situé **avenue des Trois Sources 4 à 1332 Rixensart** et paraît cadastré 2^e division section D parcelles 20 E et 20 L.

Le projet consiste à **transformer et à agrandir l'habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

- A) la demande vise la création de deux volumes secondaires en partie arrière de l'habitation, ainsi que la modification de la toiture du volume secondaire existant ; des modifications intérieures sont également prévues ;
- B) le projet s'écarte des indications du permis d'urbanisation référencé 2001/041, en ce qui concerne :
- toutes les faces de la construction qui ne sont pas traitées dans les mêmes matériaux et avec le même caractère architectural ;
 - les volumes secondaires qui ne comprennent pas une toiture à un ou deux versants ;
 - la couverture des toitures plates qui n'est pas de l'ardoise ou des tuiles ;
 - les menuiseries qui ne sont pas de tonalité foncée ;
 - la teinte crème des menuiseries qui est non autorisée ;
 - la largeur de façade des volumes secondaires qui occupe plus du tiers du développement de la façade du volume principal contre laquelle ils s'accolent ;
 - le bardage en bois qui n'est pas rainuré verticalement ;
 - la surface du bardage en bois qui dépasse de plus de 40% la surface de la façade arrière ;
 - la teinte du bardage en bois qui est non conforme.

Le dossier peut être consulté sur le site internet de la Commune de Rixensart (<http://www.rixensart.be/administration/documents-et-demarches/#docEnquetes>) ou pour les personnes qui le souhaitent, **de préférence sur rendez-vous**, les jours ouvrables de **08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00** à l'adresse suivante : Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Marine Degryse ; téléphone 02/654.16.50 ; mail urbanisme@rixensart.be, dont le bureau se trouve **Colline du Glain 33 à 1330 Rixensart**.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer
du 1^{er} avril 2021 au 15 avril 2021 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **avenue de Merode 75 à 1330 Rixensart.**
- par courrier électronique à l'adresse suivante